

Contradiction dans le Coran au sujet du sort de Younous (as) ?

Question :

« Si Jonas n'avait pas prié Dieu quand il était dans le poisson, il y serait resté jusqu'au jour dernier. »

(Sourate 37/Versets 143 et 144)

« Sans la grâce de Dieu, Jonas aurait été rejeté sur le rivage, réprouvé (c'est à dire rejeté par Dieu). »

(Sourate 68/Verset 49)

Ce qui me gêne ici, c'est que le Coran donne des châtements différents et incompatibles pour Jonas s'il ne s'était pas repenti : il n'aurait pas pu à la fois rester dans le poisson jusqu'au jour dernier et être rejeté sur le rivage. Comment expliquez-vous cette contradiction ?

Réponse : En fait, dans les versets 143 et 144 de la Sourate As Sâffâte, on apprend ceci:

« S'il (Younous (alayhis salâm)) n'avait pas été parmi ceux qui glorifient Allah, il serait demeuré dans son ventre jusqu'au jour où l'on sera ressuscité. »

L'information à retenir de là est la suivante : S'il n'y avait pas eu les *tasâbîh* (formules de glorification et de demande de pardon) adressées à Allah de la part de Younous (alayhis salâm), il ne serait plus ressorti du ventre du poisson. Pour schématiser, on pourrait dire:

Si absence demande de pardon => Séjour jusqu'au jour dernier dans le poisson

Tandis que dans le verset 49 de la sourate Al Qalam, on lit ceci:

« Si un bienfait de son Seigneur ne l'avait pas atteint, il aurait été rejeté honni sur une terre déserte »

Ici, on apprend juste que s'il n'y avait pas eu un bienfait de la part d'Allah, Yoûnous (alayhis salâm) aurait été rejeté sur une terre déserte en étant honni.

At Thâwi (rahimahoullâh) souligne très justement que le bienfait dont il est question ici est l'acceptation de son pardon. A partir de là, on peut schématiser l'information contenu dans ce verset en ces termes:

Si non acceptation de son repentir => Rejet sur une terre déserte en étant avili

En considérant sous cet aspect le contenu des deux passages coraniques, on constate qu'ils ne sont en aucune façon contradictoires, étant donné que chacun d'entre eux est lié à une condition différente. Bref, en rapprochant entre eux ces versets, il ressort que :

Si Yoûnous (alayhis salâm) ne s'était pas repenti, il se serait resté jusqu'au final dans le poisson. Mais cela ne s'est pas produit et il a pu sortir parce qu'il a justement demandé le pardon.

Néanmoins, si son pardon n'avait pas été accepté, il aurait été rejeté sur une terre déserte en étant honni. Mais là encore, ce n'est pas ce qui s'est passé : Son repentir ayant été agréé par Allah, il a été rejeté sur une terre déserte, mais sans être avili : Au contraire, il put jouir de l'assistance divine et fut renvoyé à nouveau pour poursuivre sa mission prophétique.

Wa Allâhou A'lam !

<http://muslimfr.com/contradiction-dans-le-coran-au-sujet-du-sort-de-younous-as/>